RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2COL
Société civile immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : 14 chemin des bouzons
69330 JONS
900 553 702 RCS LYON

PROCES VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 10 SEPTEMBRE 2024

LES SOUSSIGNES :

- Monsieur Cyril AGASSE,
  Propriétaire d'une part sociale en pleine propriété numérotée 1,
  Propriétaire de quatre cent soixante quatorze parts sociales en usufruit numérotées 2 à 475,

- Madame Céline AGASSE,
  Propriétaire d'une part sociale en pleine propriété numérotée 476,
  Propriétaire de quatre cent soixante quatorze parts sociales en usufruit numérotées 477 à 950,

- Madame Océane AGASSE,
  Propriétaire de quatre cent soixante quatorze parts sociales en nue-propriété numérotées 2 à 475 inclus,

- Madame Lauryn AGASSE,
  Propriétaire de quatre cent soixante quatorze parts sociales en nue-propriété numérotées 477 à 950 inclus,

- La société MSD GROUPE
  Propriétaire de cinquante parts sociales en pleine propriété numérotées 951 à 1000 inclus,
  Représentée par Cyril AGASSE en sa qualité de Gérant,

Suite à la donation de parts du 10 septembre 2024 de M. Cyril AGASSE et Madame Céline AGASSE à leurs enfants, les Associés décident de prendre les décisions suivantes :

- Modification statutaire concernant la répartition du capital social ;
- Nomination de Céline AGASSE en qualité de Gérant subsidiaire ;
- Modification de l'article 14 des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION
Modification statutaire sur la répartition du capital social

Les Associés, connaissance prise de la donation de parts sociales du 10 septembre 2024,

Constatent à l'unanimité les modifications statutaires suivantes :

« *Article 6 . Apports*
Apport en numéraire

Lors de la création de la société, les apports des associés ont été les suivants :

- ***Monsieur Cyril AGASSE apporte la somme de QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (475,00 EUR).***
  Laquelle somme a été déposée en totalité le 14 juin 2021 au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation auprès de la

- ***Madame Céline AGASSE apporte la somme de QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (475,00 EUR).***
  Laquelle somme a été déposée en totalité le 14 juin 2021 au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation auprès de la CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS.

- ***MSD GROUPE apporte la somme de CINQUANTE EUROS (50,00 EUR).***
  Laquelle somme a été déposée en totalité le 14 juin 2021 au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation à auprès de la CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS.

(...)

Article 7 . Capital social

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Il est divisé en 1000 parts, de UN EURO (1,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 1000 inclus attribuées aux associés, et réparties de la manière suivante :

Associés	***Pleine propriété***	***Usufruit***	***Nue-propriété***
Cyril AGASSE	*1 part n°1*	*474 parts n°2 à 238 inclus et n°239 à 475 inclus*	
Céline AGASSE	*1 part n°476*	*474 parts n°477 à 713 inclus et n°714 à 950 inclus*	
Océane AGASSE			*474 parts n°2 à 238 inclus et n°477 à 713 inclus*
Lauryn AGASSE			*474 parts n°239 à 475 inclus et n°714 à 950 inclus*
MSD GROUPE	*50 parts n° 951 à 1000 inclus*		

»

DEUXIEME DECISION
Nomination de Céline AGASSE en qualité de Gérant subsidiaire

Les Associés,

décident à l'unanimité de nommer Madame Céline AGASSE, née le [redacted] à [redacted] en qualité de gérante subsidiaire pour une durée illimitée à compter du décès du gérant actuel ou de son incapacité constatée par un médecin. Etant ici précisé qu'elle n'entrera en fonction qu'au jour du décès du gérant actuel ou de son incapacité constatée par un médecin, et après avoir accepté ses fonctions.

Les formalités de publicité légale seront réalisées lors de sa prise de fonction.

Madame Céline AGASSE intervient à l'assemblée pour accepter ses fonctions.

TROISIEME DECISION
Modification article 14 des statuts

« Article 14 . Pouvoirs – Information des associés

[redacted]

La gérance est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en vue de la réalisation de l'objet social.
Dans les rapports avec les tiers, le gérant engage la société par les actes entrant dans l'objet social.
Elle peut donner toutes délégations de pouvoirs à tous tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.
Elle peut transférer le siège social en tout endroit de la ville ou du département.
Le ou les premiers gérants sont désignés soit en fin des présentes soit dans un acte distinct.
Les gérants, s'il en est désigné plusieurs, pourront agir ensemble ou séparément. Chacun a toutefois le droit de s'opposer à une opération avant qu'elle ne soit conclue.

Dans les rapports entre associés, le gérant ou les gérants (ensemble ou séparément) peuvent accomplir les actes suivants sans y avoir été préalablement autorisés par une décision collective ordinaire des associés, et dans la mesure où ils sont compatibles avec l'objet social et l'intérêt de la société :

- Acquérir des biens et droits immobiliers.
- Emprunter au nom de la société, se faire consentir des découverts en banque.
- Consentir un bail commercial, professionnel, rural, le renouvellement ou la modification d'un tel bail.
- Vendre des biens et droits immobiliers.
- Affecter et hypothéquer tout ou partie du patrimoine de la société ou conférer quelque garantie que ce soit sur le patrimoine de celle-ci.
- Participer à la fondation de société.
- Participer à tous apports à une société constituée ou à constituer. »

QUATRIEME DECISION
Pouvoirs en vue des formalités

Les Associés,

Confèrent à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes et notamment à Maître Charles GAGNAIRE, Notaire à [redacted] à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.
De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal des décisions unanimes des associés.

Fait à [redacted] le 10 septembre 2024
Sur trois (3) pages

Signature des Associés

Cyril AGASSE [redacted]	Céline AGASSE [redacted] "Bon pour acceptation des fonctions de Gérant subsidiaire"
Océane AGASSE [redacted]	Lauryn AGASSE [redacted]
Société MSD GROUPE [redacted]	